



Quelques chiffres !!

En 2019, 2274 cambriolages ont été commis sur le département du Puy-de-Dôme. En moyenne 5,5 cambriolages pour 1000 logements pour la période 2018-2020.

Comment s'en préserver ?

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement ou démarchage suspect dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. En cas de doute, composez le **17** pour signaler un comportement suspect.



Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégondage, etc ...).

Ne laissez pas à l'extérieur des outils susceptibles d'être utilisés pour commettre une effraction.

Ne stockez pas de matériel sensible dans un abri de jardin faiblement sécurisé (outillage électroportatif ...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sortes qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit transmise de manière fiable et rapide.

Vous pouvez compléter votre dispositif par un système de vidéoprotection.

Avant de laisser quelqu'un rentrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Avant de partir en vacances

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien ...)

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, TV ou radio ...

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération tranquillité vacances. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur internet. Rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr

En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le



Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, type de véhicule, immatriculation ...)

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Interdisez l'accès des lieux.



Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes bancaires dérobés.

Déposez plainte auprès de la brigade de gendarmerie.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ?



Rendez-vous à votre brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté

En savoir plus sur www.interieur.gouv.fr



Partenaire de
votre sûreté

